

**Cet avis annule et remplace celui publié
au Bulletin Officiel du CMF n° 5492 du 27 Novembre 2017**

La Société Tunisienne de Verrerie -SOTUVER-

Siège social : Zone Industrielle Djebel Oust, route de Zaghouan. 1111 Bir Mcherga - Tunisie

La Société Tunisienne de Verrerie -SOTUVER- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **14/11/2017**, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **2 180 288 dinars** pour le porter de **25 073 312** dinars à **27 253 600** dinars et ce, par incorporation des réserves.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de **2 180 288 actions nouvelles nominatives gratuites** au nominal **d'un dinar (1 DT)** chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires détenteurs des **25 073 312** actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à concurrence de **deux (2)** actions nouvelles pour **vingt-trois (23)** actions anciennes.

Droits d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en Bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **04/12/2017**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les **2 180 288** actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à compter du **01/01/2018**.

Cotation en bourse

Les actions anciennes SOTUVER seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **04/12/2017**.

Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables en Bourse à partir du **04/12/2017**, séparément des actions anciennes et ce jusqu'à la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2017, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits d'attribution

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir **04/12/2017**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **04/12/2017**.